

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Montant des subventions allouées au titre de 2017 au Mouvement Français pour le Planning Familial et au Comité d'Hygiène et de Santé Bucco-dentaires des Bouches du Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2017 des subventions de fonctionnement et de projet spécifique pour un montant total de 161 000 € à des associations œuvrant dans le domaine de la planification et de l'éducation familiale et dans le domaine de la prévention bucco-dentaire, conformément aux propositions figurant dans le tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer :
 - deux avenants type aux conventions du 18 octobre 2016 entre le Département et le MFPF,
 - un avenant type à la convention du 25 octobre 2016 entre le Département et le CHSBD,
 - deux conventions type de projet spécifique avec le MFPF,conformément aux modèles approuvés par délibération n° 122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée